



**CONTRAT TERRITOIRE-LECTURE**  
**Relais de la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin à Villé**  
**2012 - 2014**

Entre,

L'Etat, Ministère de la Culture et de la Communication,  
représenté par Monsieur Pierre-Etienne BISCH, Préfet du Bas-Rhin,  
d'une part,

et

le Département du Bas-Rhin,  
représenté par Monsieur Guy-Dominique Kennel, Président, agissant en vertu  
d'une délibération du Conseil Général en date du .....,  
d'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit,

## **Préambule**

La création des contrats « Territoire de lecture » par le ministre de la Culture et de la Communication en 2010 résulte d'un constat : la disparité d'accès au livre et à la lecture publique dans les territoires. Pour lutter contre ces inégalités, le contrat s'appuie donc sur les acteurs locaux pour établir des diagnostics et proposer les actions les plus adaptées, en lien avec les collectivités locales et/ou les associations compétentes.

## **Un territoire d'expérimentation**

Le relais Sud de la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin (BDBR) se situe à Villé (1896 habitants), bourg-centre du canton de Villé, à 50 km au sud-ouest de Strasbourg. La communauté de communes du canton de Villé regroupe les 18 communes du canton, soit 10 813 habitants.

Très tôt, l'Etat avait identifié le territoire de Villé comme prioritaire dans sa politique d'aménagement du territoire, au point de créer, à titre expérimental, l'annexe de la BDP à Villé dès 1975.

Cette spécificité du développement culturel en vallée de moyenne montagne perdure, notamment au travers du diagnostic actuellement mené dans le cadre du SCOT de Sélestat et du Piémont (notamment vieillissement de la population, fragilité du tissu économique dans la vallée).

Le relais, service du Conseil général du Bas-Rhin, exerce depuis son ouverture une double mission, à la fois tête de réseau pour une trentaine de bibliothèques du sud du Bas-Rhin et médiathèque publique pour les habitants de la vallée.

## **Une nouvelle étape pour le relais**

Il est à noter que le contrat « Territoire Lecture » est le premier à être mis en œuvre dans le Département du Bas-Rhin.

Le contrat « Territoire lecture » s'inscrit dans une politique volontariste du département visant à moderniser son réseau de lecture publique, acté dans son document cadre « Territoire de lecture : 2010-2020 » voté par l'assemblée départementale en octobre 2009. Ce dispositif porte une vision du développement de la lecture publique sur la base de trois niveaux de service : le point-lecture, la bibliothèque municipale et la médiathèque, équipement destiné à jouer un rôle de tête de réseau. Ainsi, force est de constater que le relais de Villé ne remplit plus les conditions requises pour les médiathèques, dans leur acceptation en 2013. C'est pourquoi un nouveau projet culturel est formulé portant à la fois sur une requalification du bâti, en recherchant le partenariat de la communauté de communes du canton de Villé et par le développement de nouveaux services à la population et pour le réseau du centre Alsace.

Le présent contrat « Territoire de lecture » accompagne cette étape dans le contexte spécifique du relais de Villé qui maintiendra une double mission et que l'aide de l'Etat pourra contribuer à déployer.

## **La médiation culturelle au cœur du projet**

L'équipe est constituée jusqu'ici de 5 professionnels de la lecture publique et sera consolidée par l'apport de 4 postes : deux assistants de conservation (discothèque et médiation numérique) et deux adjoints du patrimoine (collections et médiation jeunesse). Deux postes seront redéployés par le Conseil général depuis le site de Truchtersheim, deux autres seront des créations par la communauté des communes. Dans le contexte actuel de tension sur l'emploi public cet effort conjoint des deux collectivités est à souligner. Une volontaire en service civique a effectué une mission d'animation jeunesse d'octobre 2011 à août 2012, une autre mission est proposée d'octobre 2012 à juin 2013. Cette mission a permis de renforcer la médiation culturelle auprès des jeunes dès les premiers mois de la vie et de développer les liens avec les partenaires culturels ou sociaux de la vallée.

## **CONVENTION**

### **Article 1 : OBJET**

Le contrat « Territoire de lecture » va permettre de développer 3 axes forts pour la lecture publique dans la vallée et prévoir la requalification du bâtiment pour améliorer son accessibilité, une sensibilisation des jeunes à la diversité culturelle dès le plus jeune âge, une prise en compte des besoins spécifiques des seniors et un développement des publics grâce à l'expérimentation.

La Convention « Territoire Lecture » permettra à l'Etat d'aider le département à développer de nouveaux services au relais de Villé, à hauteur de 40 000 euros versés sur 3 ans.

L'engagement des deux collectivités dans ce partenariat est précisé par la présente convention.

### **La nécessaire requalification et modernisation du bâtiment dans un cadre juridique nouveau**

#### **Action 1.1 L'implication de l'Etat**

Le présent contrat prévoit 3 axes de développement de la lecture publique qui sont partagés par le Département du Bas-Rhin et la Communauté des Communes du Canton de Villé. Une convention de partenariat fixera les modalités de collaboration futures basées sur la cession du bâtiment propriété de l'Etat à la Communauté des Communes du Canton de Villé, d'une part, sur la requalification de ce même bâtiment d'autre part. Le déploiement d'une politique du livre et de la lecture très volontariste ne pourra pleinement se concrétiser qu'à la suite d'importants travaux de requalification du bâtiment piloté par la Communauté des Communes et qui feront l'objet, à la fois d'une aide départementale conséquente actée dans le prochain contrat de territoire, et de l'aide de l'Etat au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (1<sup>ère</sup> fraction).

## **Action 1.2 Un bâtiment accessible à tous et modulable**

Ce projet d'un coût estimatif de 1.9 M€ TTC améliorera considérablement la qualité de l'accueil du public sur un seul niveau d'espaces publics permettant de donner à l'équipement une forte dimension sociale, de déployer l'offre numérique et d'accueillir le public dans des conditions de confort optimisées.

Ce projet porte les surfaces utiles à 700 m<sup>2</sup> pour atteindre les recommandations de l'Etat (0,07 m<sup>2</sup> / habitant desservi). Les ouvertures et espaces créés faciliteront la modularité des implantations du mobilier et des collections pour s'adapter à l'évolution des supports et permettre l'expérimentation, un des objectifs du futur relais.

Dans le même temps, la mission d'animation du territoire pour la trentaine de bibliothèque desservies pourra être significativement améliorée (salle de formation pour les bénévoles, espace pour une future artothèque départementale, par exemple).

## **LES TROIS AXES DE LA LECTURE PUBLIQUE DANS LA VALLEE**

### **Axe 1 : Une offre culturelle diversifiée en direction des jeunes**

Le Conseil Général mène une politique jeunesse volontariste, notamment pour prévenir l'illettrisme et sensibiliser les jeunes à la culture sous toutes ses formes. Familiariser les enfants à la diversité et la beauté des textes, des images et des sons permet d'ouvrir le champ des possibles, quel que soit le contexte dans lequel évolue l'enfant, et ce dès avant l'entrée à l'école.

Les enfants d'âge scolaire découvriront la médiathèque et ses ressources dans le cadre scolaire et périscolaire. Les actions auprès des adolescents se dérouleront plutôt dans des cadres et/ou groupes qui leur sont familiers grâce à des partenariats avec le collège et l'espace d'accueil ados de la Maison des jeunes et de la Culture (MJC) Le Vivarium. Ces actions en direction de la jeunesse constitueront une évolution significative sur le territoire, permise par une posture désormais clarifiée des collectivités locales en matière de lecture publique.

### **Action 2.1 Sensibiliser les 0-3 ans à la langue française**

Dès les premiers mois de la vie, les enfants sont sensibles aux rythmes et sonorités. On peut donc leur proposer des comptines et histoires, avec ou sans supports d'animation, pour les sensibiliser à la beauté de la langue et à la magie des livres. Ces actions sont déployées depuis peu et vont connaître un déploiement supplémentaire après les travaux :

- Heure du conte pour les enfants du Relais d'Assistantes Maternelles (220 enfants inscrits en 2011)  
Intervenantes : bibliothécaires jeunesse du relais  
Public : enfants de 0 à 3 ans  
Fréquence : 1 séance d'une heure par mois
- Heure du conte pour les enfants du multi-accueil *La souris verte* (92 inscrits)  
Intervenantes : bibliothécaires jeunesse du relais  
Public : enfants de 0 à 3 ans  
Fréquence : 2 séances de 30 minutes par mois

- Formation aux supports d'animation pour les 0-3 ans  
Intervenantes : une bibliothécaire jeunesse et une animatrice BDBR  
Public : équipe des centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI) du territoire Sud  
Durée : 0,5 journée
- Séances de lectures animées en salle d'attente de la consultation de nourrissons au centre de Protection Maternelle et Infantile de Villé  
Intervenants : bibliothécaires jeunesse du relais  
Public : enfants de 0 à 3 ans  
Fréquence : 1 après-midi par mois

### **Action 2.2 Familiariser les enfants scolarisés aux ressources de la médiathèque**

- Heure du conte **LA FOSSE AU CROCODILE**, selon le thème bimestriel ou le calendrier, avec des supports d'animation  
Intervenant : bibliothécaires jeunesse de la BDBR  
Public : enfants présents dans le relais  
Fréquence : 2 mercredis par mois, à 10h30
- Atelier en lien avec le thème de l'exposition bimestrielle ou un thème étudié en classe  
Intervenant : bibliothécaires jeunesse du relais  
Public : classes, sur projet et rendez-vous  
Fréquence : sur la base du volontariat, nombre de séances adapté au projet de la classe, sur place ou hors-les-murs
- Heure du conte et atelier en lien avec le thème de l'exposition bimestrielle  
Intervenant : bibliothécaires jeunesse du relais  
Public : enfants fréquentant les centres de loisirs de Thanvillé (185 enfants de 3 à 6 ans en 2011) et Villé (143 enfants de 7 à 11 ans en 2011)  
Fréquence : 1 séance proposée par centre et par thème, sur place ou hors les murs

### **Action 2.3 Développer l'esprit critique des adolescents**

- Affirmer ses goûts et ses choix lors du club lecture du collège  
Intervenant : documentaliste du collège du Klosterwald, professeurs de français, bibliothécaires jeunesse du relais  
Public : les collégiens inscrits au club  
Fréquence : 2 fois par mois
- Elargir son champ d'écoute et réaliser des programmes de musique légale sur Médiason67  
Intervenant : discothécaire du relais  
Public : les adolescents fréquentant l'espace ados de la MJC Le Vivarium (185 jeunes en 2011)  
Fréquence : 1 fois par mois

## **Axe 2 : Adapter l'offre culturelle et son accessibilité aux besoins des seniors**

Ce troisième axe du contrat Territoire-Lecture prend en compte le vieillissement de la population, en Alsace en général et dans la vallée de Villé en particulier. Les seniors questionnent la société, et donc les médiathèques, sur les conditions d'accès aux équipements collectifs (facilité de déplacement, horaires) et sur les services proposés (collections, supports). La prise en charge des plus anciens à domicile ou en institution nécessite des dispositifs particuliers pour leur garantir un accès à la culture, aussi indispensable que les soins du corps.

### **Action 3.1 Adapter l'accessibilité de l'offre culturelle pour les seniors**

- Faciliter l'accès au relais par la création d'un « kiosque », espace offrant en libre accès des revues et des postes Internet, ouvert en dehors des heures d'ouverture  
Intervenant : aucun  
Public : tous publics  
Fréquence : tous les jours du lundi au samedi
- Développer une offre culturelle plus adaptée aux seniors (livres en gros caractères, textes lus, tablettes et liseuses avec choix de la police) et la mettre en valeur grâce à la médiation.  
Intervenant : bibliothécaires et médiateur numérique du relais  
Public : seniors  
Fréquence : offre accessible lors des ouvertures du relais, empruntable à domicile
- Organiser des ateliers multimédia spécifiques.  
Intervenant : médiateur numérique du relais  
Public : seniors  
Fréquence : 1 séance par mois

### **Action 3.2 Développer l'information sur le vieillissement**

- Créer un cycle de conférences sur la vie quotidienne des seniors : adaptation du logement, rôle de l'aidant, ...  
Intervenants : services du Conseil général concernés et spécialistes de la thématique  
Public : seniors et leurs aidants  
Fréquence : 3 conférences par an
- Accueillir les aidants pour un moment convivial d'échanges autour d'une thématique  
Intervenants : services du Conseil général concernés  
Public : aidants  
Fréquence : 5 rencontres par an
- Participer à l'opération nationale « Semaine bleue » en organisant une exposition et des conférences  
Intervenants : services du Conseil général concernés

Public : séniors et aidants, tout public  
Fréquence : 1 semaine par an (octobre)

### **Action 3.3 Garantir un accès à la culture pour les séniors « empêchés »**

- Proposer des ateliers mémoire thématiques commençant par une lecture, avec restitution par la création d'une exposition présentée lors de la manifestation nationale *Semaine bleue*  
Intervenante : bibliothécaires du relais, animatrice de la maison de retraite, services du Conseil général concernés  
Public : les personnes âgées en résidence  
Fréquence : 1 séance par mois
- Créer un club des lecteurs pour partager les coups de coeur littéraires et animer les salons-bibliothèques de la maison de retraite  
Intervenante : bibliothécaire du relais, animatrice de la maison de retraite  
Public : les personnes âgées en résidence  
Fréquence : 1 séance par mois
- Créer un service de portage de documents à domicile (sélection et réservations) avec moment de lecture à la demande  
Intervenants : bibliothécaire du relais  
Public : personnes empêchées temporairement ou non  
Fréquence : 1 échange par mois

### **Axe 3 : Développer les publics de la médiathèque, grâce à l'expérimentation**

Le relais comptabilisait 1747 lecteurs individuels actifs au 28/08/2012, avec 123 lecteurs de plus qu'en 2011. Le taux d'inscription pour la vallée est donc de 16% environ. Si non inscrit ne signifie pas non usager, on peut cependant légitimement s'interroger sur cette insuffisance.

#### **Action 4.1 Améliorer l'attractivité de la médiathèque**

- Evoluer vers la gratuité pour tous les publics  
Intervenant : élus du Conseil général  
Public : tout public  
Fréquence : toute l'année
- Respecter les normes départementales, en multipliant les créneaux d'ouverture  
Intervenant : bibliothécaires du relais  
Public : tout public  
Fréquence : 16 heures par semaine, dont le mercredi et le samedi
- Créer un « kiosque » largement accessible, avec des revues et des postes Internet en libre accès  
Intervenant : libre accès  
Public : tout public

Fréquence : du lundi au samedi, y compris en dehors des heures d'ouverture de la médiathèque

- Proposer des outils numériques, sur place et à distance, et en faire la médiation auprès des usagers existants et potentiels : médiason67, Arte VOD, Internet public, recherches et réservations, tablettes et liseuses, abonnements en ligne, ...  
Intervenant : bibliothécaires du relais, médiateur numérique  
Public : tout public  
Fréquence : atelier hebdomadaire
- Accueillir des spectacles vivants : contes, musiques, ... en lien avec la MJC Le Vivarium (promotion des arts du récit et de l'oralité en Alsace, grâce au festival *Vos oreilles ont la parole.*) ou d'autres manifestations cofinancées par le Conseil Général : festival Décibulles, ...  
Intervenant : artistes professionnels  
Public : tout public  
Fréquence : au minimum un spectacle par an, gratuit pour favoriser la découverte

#### **Action 4.2 Promouvoir la lecture publique dans la vallée**

Installer des lieux de lecture à l'extérieur de la médiathèque permet de toucher un public non usager de la médiathèque, souvent par méconnaissance de ses ressources.

- L'opération *PLOUF la médiathèque prend l'eau !* propose pendant les vacances scolaires d'été des livres et des revues en français, anglais et allemand, que les lecteurs peuvent consulter sur place ou emporter, au Centre nautique *Aquavallées* de Basseberg.  
Intervenants : bibliothécaires du relais  
Public : habitants de la vallée et touristes, de tous âges  
Fréquence : lundi, mercredi et vendredi de 15h30 à 18h30
- La participation à des manifestations de la vallée permettrait d'inscrire le relais dans la vie associative : rallye des poussettes, défilé de Saint-Nicolas, Noël dans la vallée, etc.  
Intervenants : bibliothécaires du relais  
Public : habitants de la vallée et touristes, de tous âges  
Fréquence : 3 manifestations dans l'année
- Une épicerie solidaire doit ouvrir ses portes début 2013 à Villé. Des ateliers pourraient être proposés, en lien avec les collections et outils de la médiathèque.  
Intervenants : bibliothécaires du relais  
Public : usagers de l'épicerie solidaire  
Fréquence : 1 fois par mois

Enfin, d'autres pistes sont évoquées. Ainsi, de la mise en œuvre d'une artothèque ou encore d'une thématique documentaire sur la santé, des problématiques de santé publique chez les jeunes du territoire étant identifiées dans le diagnostic à l'échelle du SCOT Sélestat Piémont.



## **Article 1 Durée du contrat**

Le présent contrat est signé pour une durée de trois ans (2012-2014).  
Le Département du Bas-Rhin se verra décerner, par voie de conséquence de la signature de la présente convention, le label « Territoire-Lecture ».

## **Article 2 Contributions financières**

Afin de contribuer aux objectifs des 3 axes, pour 2012, le Département du Bas-Rhin s'engage à inscrire à son budget de fonctionnement une somme de 20 000 € en 2012, puis 30 000 € en 2013 et 2014, dédiée au relais de Villé. L'État apportera une contribution d'un montant total de 40 000 € versé en 3 annuités réparties comme suit : 10 000 € dès 2012, 15 000 € en 2013 et 2014 (soit 50 % de l'effort annuel du Conseil général).

La première année, le montant de l'aide de l'État est fixé par arrêté attributif de subvention. Les deux années suivantes, un avenant au présent contrat précisera le montant de l'engagement des deux parties.

Le montant global d'aides de l'Etat sur trois ans de la présente convention s'élève à 40 000 € dont la répartition figure dans le tableau joint en annexe.

## **Article 3 Évaluation de l'exécution du contrat**

Dans les trois mois suivant la fin de chaque exercice budgétaire, une évaluation annuelle de l'application de ce contrat sera effectuée par les deux partenaires, qui établiront un bilan général des actions menées, après réunion du comité de pilotage du territoire de lecture. Les avenants à la présente convention prévus à l'article 3 seront établis sur la base du programme et du budget prévisionnels pour l'année suivante.

## **Article 4 Résiliation**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

## **Article 5 Règlement des conflits**

En cas de conflit, le tribunal compétent est le Tribunal administratif de Strasbourg.

Fait en trois exemplaires à Strasbourg, le .....

Le Préfet du Bas-Rhin

Le Président  
du Conseil Général  
du Bas-Rhin

Le Président de la  
Communauté de Communes  
du Canton de Villé

## Annexes

### Annexe 1 Budget prévisionnel 2012-2014

	<b>Charges de personnel pour 2012-2014</b>	<b>Dépenses en € en 2012</b>	<b>Dépenses en € en 2013</b>	<b>Dépenses en € en 2014</b>
Animations tout-petits	coût mensuel total pour les 3 agents = 187,15 €	2 500	4 000	2 500
Actions jeunes		1 500	4 500	4 500
Actions séniors + foyer		3 000	4 000	3 000
Actions santé + handicap			9 000	9 500
Ateliers adultes		10 000	6 000	8 000
Actions piscine		1 000	500	500
Offre numérique		2 000	2 000	2 000
<b>Total</b>		<b>20 000</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>

	<b>Recettes en € en 2012</b>	<b>Recettes en € en 2013</b>	<b>Recettes en € en 2014</b>
Budget CG67	10 000	15 000	15 000
Subventions DRAC	10 000	15 000	15 000
<b>Total</b>	<b>20 000</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>

### Annexe 2 Outils d'évaluation future de chacune des actions intégrés au rapport d'activité du relais

- bilan qualitatif et quantitatif des actions, par axes, avec pistes d'évolution
- nombre d'utilisateurs inscrits à la médiathèque sur la période du CTL
- partenariats mis en place
- transmission des documents montrant l'avancée des travaux et les recrutements

### Annexe 3 Précisions sociodémographiques sur le canton de Villé et le territoire sud (**source INSEE**)

#### **Population du canton**

10 813 habitants

dont 2371 ont moins de 18 ans (22%)

dont 2515 ont plus de 60 ans (23%)

Densité : 97,4 hab/m<sup>2</sup>

Natalité : 10,2‰

Mortalité : 9,3 ‰

Immigrés : 350 personnes soit 3,23%

### **Scolarisation des jeunes du canton**

73.5% des 2-5 ans  
99% des 6-14 ans  
94% des 15-17 ans  
32,6% des 18-24 ans

49 classes des communes du canton soit 1026 élèves en maternelle et primaire  
(source : rectorat)  
18 classes soit 496 élèves au collège du Klosterwald (Villé)

La population de la vallée est faiblement qualifiée : 66 % a un niveau infra baccalauréat.

### **Emploi dans le canton**

4914 actifs ayant un emploi  
389 chômeurs  
2484 emplois recensés dans le canton : la moitié des actifs ayant un emploi sort du canton pour aller travailler  
63% des actifs sont ouvriers ou employés

### **Divers**

80% des référents de foyer sont propriétaires  
58% habitent dans le même logement depuis 10 ans ou plus  
95% ont une salle de bain  
91,6% ont une voiture ou plus

1 maison de retraite : 80 résidents